

L'agglomération



Saint-Dié
des
Vosges

COMPTE RENDU du Conseil Communautaire Séance du Mardi 27 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à 19 heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'amphithéâtre de l'IUT de Saint-Dié-des-Vosges, en séance ordinaire, sous la présidence de M. David Valence, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALEM (Ban-de-Sapt), Dominique AUBERT (Allarmont), Jean-Marie BARADEL (Fraize), Annie-Marie BARTH (Combrimont), Maurice Bastien (Remomeix), René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt), Maryvonne BAU (Le Mont), Roland BEDEL (Sainte-Marguerite), Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Luc BEVERINA (Senones), Nicolas BLOSSE (Saint-Dié-des-Vosges), André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite), Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges), Christian CAEL (Corcieux), Jacques CAVERZASI (Bois-de-Champ), Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges), Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier), Gérard COINCHELIN (Denipaire), Roger CRONEL (La Houssière), Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse), Alain DEMANGE (Anould), Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont), Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline), Sylvia DIDIERDEFRESSE (Ban-sur-Meurthe-Clefcy), Jean-Luc DIEUDONNE (Taintrux), Marcel DOERLER (Frapelle), Guy DROCCHI (Vermont), Dominique DUHAUT (Entre-deux-Eaux), Christian FEGLI (Etival-Clairefontaine), Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux), Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosses), Gina FILOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges), Brigitte GAMAIN (Châtas), Vincent GENAY (Bionville), Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy), Claude GEORGE (Saint-Rémy), Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges), Denis GUYON (Pierre-Percée), Jacques GUYOT (La Salle), Denis HENRY (Biffontaine), Denis HENRY (Raon-sur-Plaine), Denis HUIN (La Bourgonce), Fabien JAKUBOYE (Barbey-Seroux), Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe), Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges), Bertrand KLEIN (Moussey), Patrick LALÉVEE (Plainfaing), Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones), Emmanuel LAURENT (Mandray), Lionel LECLERC (Mortagne), Catherine LÉCOMTE (Vicville), Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges), Christian LEMERCIER (Bertrimoutier), Jean-François LESNE (Fraize), Marc MADEDDU (Saint-Léonard), Bernard MAETZ (La Grande-Fosse), Jean-Jacques MARCHAL (Moyenmoutier), William MATHIS (Saint-Michel-sur-Meurthe), Henri MATTEI (Senones), Caroline MATTIONI arrivée au Point n° 4 à 19h48 (Saint-Dié-des-Vosges), Etienne MEIRE (Raon-lès-Leau), Anne-Marie MONGEL (Nompattelize), Jean-Marie NICOLLE (Saint-Stail), Yvonne PANTZER (Grandrupt), Raoul PARTAGE (Lessoux), François PERNOT (Gerbépal), Bruno PETIT (Saint-Michel-sur-Meurthe), Christian PETIT (Provenchères-et-Colroy), Benoît PIERRAT (Raon-l'Étape), Michel PIERRAT-LABOLLE (Raon l'Étape), Guillaume PRUNIER-DUPARGE (Luigny), Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize), Jean RABOLT (La Petite-Raon), Marie-Christine REGNIER (Vexaincourt), Christine RISSE (Celles-sur-Plaine), Bernadette RIVAT (Les Rouges-Eaux), Bernard ROPP (La Voivre), Gérard ROUDOT (Lusse), Johann RUH (Saint-Dié-des-Vosges), Philippe SALERIO (Raon l'Étape), Michel SALTZMANN (Raon l'Étape), Jean-Marie SOBOLÉWSKI (Le Beulay), François TARDIEU (Raon l'Étape), Daniel THIERY (Etival-Clairefontaine), Jean-Luc THIRIET (Les Poulières), Pascal THOMAS (Coinches), Daniel TISSERAND (Neuvillers-sur-Fave), Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges), Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges), Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères), David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges), Marie VINCENT (Raon l'Étape) arrivée au Point 2 à 19h23, Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges), Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe).

Excusé(s) ayant donné procuration : Francis ALTAN (Belval) à Jean-Claude COURRIER, Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à Annie-Marie BARTH, Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges) à Vincent BENOIT, Régine CHINOUILH (Le Puid) à Jean-Marie NICOLLE, Marc FRISON-ROCHE (Saint-Dié-des-Vosges) à David VALENCE, Pascal GUY (Moyenmoutier) à Jean-Jacques MARCHAL, Christian HARENZA (Grandrupt) à Yvonne PANTZER, Jacques HESTIN (Anould) à Alain DEMANGE, Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges) à Françoise LEGRAND, Pascal MOHR (Nompattelize) à Anne-Marie MONGEL, Roseline PIERRELL (Denipaire) à Gérard COINCHELIN, Jacques ROUYER (Gemaingoutte) à Marcel DOERLER, Jean-Guy RUHLMANN (Lubine) à Bernard MAETZ, Pascal SCHNELZAUER (Wisembach) à Christian LEMERCIER, Jean-Marie STENZEL (Saint-Stail) à Jean-Marie NICOLLE, Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges) à Nicolas BLOSSE, Bernard THOMAS (Gerbépal) à François PERNOT, Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT, Patrick VILLAUME (Hurbache) à Serge ALEM, Patrick ZANCHEITTA (Saint-Dié-des-Vosges) à Johan RUH, Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges) à Christine URBES.

Excusé(s) : Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin), Laurent S'AUFER (Le Saulcy), Virginie THOMAS (Anould).

Absents : Éric AUBERT (Raves).

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 114
♦ Présents : 87-89
♦ Votants : 108-110

Date de la convocation : Mercredi 20 février 2018.

2018/04/01 : Approbation du compte rendu du conseil communautaire de la séance du 13 février 2018.

Le compte rendu de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 13 février 2018 doit être adopté.

Le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la séance du 13 février 2018.

Vote à l'unanimité.

2018/04/02 : Prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH).

Le conseil communautaire décide de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) sur l'intégralité de son territoire, en collaboration avec ses communes membres. Cette procédure sera désignée comme PLUiH de la CA de Saint-Dié-des-Vosges.

Le conseil communautaire approuve et arrête les objectifs poursuivis et les modalités de concertation en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, ou son représentant, est autorisé à signer tous les actes et marchés nécessaires pour mener à bien la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, ainsi qu'à demander les subventions correspondantes.

Conformément aux articles L.153-11, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme et R.302-5 du Code de la construction et de l'habitation, la présente délibération sera notifiée aux Préfets, aux Présidents des Conseils Régional et Départemental, des EPCI limitrophes, des Chambres de Commerce et de l'Industrie, des Métiers et d'Agriculture, du PETR du Pays de la Déodatie, du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et aux personnes morales associées dans le cadre de l'élaboration du volet « Habitat ».

En outre, la présente délibération sera notifiée aux maires des 77 communes membres de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et aux maires des communes limitrophes.

Conformément aux articles R153-20 et R153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :

- d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et dans les mairies de ses 77 communes membres.
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département.
- d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité (1 abstention : Monsieur Roland Bedel).

2018/04/03 : Modalités de collaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat.

Le conseil communautaire arrête les modalités de collaboration entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et ses communes membres en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat. Cette procédure sera désignée comme PLUiH de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité (2 abstentions : Monsieur Roland Bedel et Monsieur Marc Madeddu).

2018/04/04 : Création d'une Maison de Services Au Public à Corcieux.

Le conseil communautaire décide d'ouvrir en complément du site d'Anould une annexe d'une Maison de Services Au Public (MSAP) sur la commune de Corcieux et de pérenniser le service MSAP existant sur les lieux :

- Raon l'étape + annexe Allarmont
- Anould + annexe Corcieux
- Provenchères-sur-Fave annexe Ban-de-Laveline
- Saint-Dié-des-Vosges
- Senones

Vote à l'unanimité.

2018/04/05 : Extension de voie verte à Etival-Clairefontaine : demandes de subventions auprès de l'Etat (FSIL) et du Conseil Départemental des Vosges.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite développer les itinéraires de mobilités douces et l'intermodalité. Ce projet d'extension commence de la voie verte existante « chemin des Abbayes » vers la gare d'Etival-Clairefontaine.

Il s'agit d'un tracé d'environ 850m, qui permettra de faciliter l'intermodalité. En effet, plusieurs infrastructures sont concentrées sur cette zone : voie verte, gare, abri-vélo, aire de covoiturage.

Dans le cadre de la compétence mobilité, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges va se porter maître d'ouvrage de cet aménagement.

Une aide au financement peut être sollicitée auprès de l'Etat (FSIL) et du Conseil Départemental des Vosges (voirie – mobilité).

Le conseil communautaire approuve le projet et le plan de financement.

Vote à l'unanimité.

2018/04/06 : Approbation du rapport d'activité de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges.

Le conseil communautaire approuve le rapport d'activités 2017 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2018/04/07 : Convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges.

Le conseil communautaire approuve le contenu de la convention d'objectifs pour l'année 2018 et

décide en conséquence de verser sous réserve de l'atteinte des objectifs une subvention de 523 165 € pour l'année 2018 à l'Office de Tourisme de Saint-Dié-des-Vosges pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

Vote à l'unanimité.

2018/04/08 : Cession ZAC de Mardichamp - Saint-Léonard : extension et développement d'une entreprise installée sur la ZAC.

Dans le cadre d'un projet d'extension d'une entreprise existante sur la ZAC de Mardichamp situé sur la commune de Saint-Léonard présenté à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, il a été convenu la cession d'une portion de terrain supplémentaire appartenant à la Communauté d'Agglomération permettant ainsi cette réalisation. L'extension projetée nécessitant l'achat d'une bande de terrain afin de répondre aux règles de distances imposées par les règles d'urbanisme.

Le conseil communautaire autorise la cession à l'amiable de cet ensemble immobilier qui sera extrait des parcelles cadastrées section AN N°593 et 596 sur la ZAC de Mardichamp à Saint-Léonard d'une contenance d'environ 1a97ca au montant de 4€ H.T./m² TVA sur la marge en sus – frais de géomètre et d'acte à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité.

2018/04/09 : ZAC de Mardichamp à Saint-Léonard : cession d'un bien immobilier.

Une proposition d'acquisition immobilière a été adressée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges concernant un bien immobilier situé sur la ZAC de Mardichamp à Saint-Léonard.

L'acquéreur propose d'y installer son activité principale et d'y édifier dans un premier temps un bâtiment de 600 m².

Le Conseil communautaire autorise la cession à l'amiable de ce bien immobilier qui sera extrait de parcelles cadastrées section AN N°619 sur la ZAC de Mardichamp à Saint-Léonard d'une contenance d'environ 67a30ca au montant de 4€ H.T./m² TVA sur la marge en sus – frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Vote à l'unanimité.

2018/04/10 : Demande de subventions concernant l'étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.

Dans la cadre de la fusion et la création de la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 et dans un objectif de réduction des déchets et d'optimisation du service déchets, il est nécessaire de réaliser une étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le conseil communautaire approuve le cahier des charges de cette étude d'harmonisation et d'optimisation du service public de prévention et de gestion des déchets et autorise le Président ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'ADEME à son montant maximum prévu pour cette étude.

Vote à l'unanimité.

2017/04/11 : Taux des taxes directes communautaires ménages 2018.

Le conseil communautaire décide de fixer, pour l'année 2018, les taux des taxes directes communautaires comme suit :

- Taxe d'habitation : 4,43 %
- Taxe foncière : 2,68 %
- Taxe foncière non bâti : 5,28 %.

Vote à l'unanimité.

2018/04/12 : Taux de la contribution foncière des entreprises 2018 et lissage pour les 3 communes nouvellement intégrées à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Dans le cadre de l'intégration au territoire communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018 des communes de Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux, Mortagne, les taux de CFE applicable en 2017 sur les 3 communes :

- Bois de Champ : 22.64%
- Mortagne : 18.77%
- Les Rouges Eaux : 25.41%

Considérant que l'article 1638 quarter I du Code général des impôts précise qu'en cas de rattachement de communes, les taux de CFE sont unifiés progressivement si l'écart entre le taux de la commune et le taux de la Communauté d'Agglomération est supérieur à 10%.

Le conseil communautaire décide de fixer, pour l'année 2018, pour les communes de Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux, Mortagne, le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises et détermine les règles de lissage de ce taux comme suit :

- Le taux cible de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est fixé à 23,78 %. Il sera atteint sur l'ensemble du territoire au terme de la durée d'intégration maximum de 11 ans. Pendant cette période de lissage, le taux évoluera progressivement sur chaque commune, en fonction de la situation existante avant l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique, et de l'écart qui en résulte avec le taux cible unique.

Vote à l'unanimité.

2018/04/13 : Taux des taxes d'enlèvements des ordures ménagères 2018.

Le conseil communautaire décide de fixer les taux de TEOM pour l'année 2018, selon les dispositions rappelées ci-dessus, soit :

- Territoire de l'ex-Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges :
 - Zone 1, Saint-Dié-des-Vosges : 9,42 %
 - Zone 2, Taintrux : 8,02 %
 - Zone 3, secteur Anould, Saint-Léonard et Saulcy-sur-Meurthe : 7,54 %
 - Zone 3, secteur Ban-sur-Meurthe – Clefcy, Fraize, Mandray et Plainfaing : 8,66 %
- Territoire de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine : 9,02 %

Le conseil communautaire décide de créer un nouveau zonage correspondant aux 3 communes intégrées à la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2018 et de fixer le taux de TEOM pour l'année 2018 comme suit :

- Zone Bois-de-Champ, Les Rouges-Eaux, Mortagne : 9,93 %

Vote à l'unanimité.

2018/04/14 : Service de Transport Urbain Fixation du taux versement transport et du lissage.

Le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges doit instituer le versement destiné au financement des transports en commun sur son territoire et en fixer le taux selon les dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales.

Il a été décidé de garder le taux du versement destiné aux transports en commun sur la commune de Saint-Dié-des-Vosges à 0,55 % et de porter le taux du versement destiné aux transports en commun sur les autres communes du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à 0,092 % en 2018 avec un lissage du taux de 0,55 % sur les autres communes du territoire pendant les 6 prochaines années.

Vote à l'unanimité.

2018/04/15A : Instauration de tarifs préférentiels pour le service de transport public urbain.

Considérant la nécessité de définir des tarifs préférentiels pour faciliter l'accès au service de transport aux usagers disposant de revenus modestes, il est proposé d'instaurer des tarifs préférentiels réservés aux usagers ayant un quotient familial entre 0 et 2 000, sur présentation du dernier avis d'imposition sur le revenu et selon le détail suivant :

Intitulé du tarif	Tarif préférentiel
Carte 10 voyages	3,00 €
Pass Jeune Mensuel	9,50 €
Pass Adulte Mensuel	10,00 €
Carte 20 voyages	6,00 €

Le conseil communautaire décide d'instaurer des tarifs préférentiels selon la proposition et les conditions définies ci-dessus et dit que les tarifs normaux applicables au 1^{er} janvier 2018 restent inchangés, soit :

Intitulé du tarif	Tarifs normaux en vigueur au 1 ^{er} Janvier 2018
Ticket à l'unité	1,00 €
Carte 10 Voyages	6,00 €
Carte 20 voyages	12,00 €
Pass Jeune Mensuel	16,00 €
Pass Jeune Mensuel Intermodal	14,40 €
Pass Adulte Mensuel	18,00 €
Pass Adulte Mensuel Intermodal	16,20 €
Pass Jeune Annuel	144,00 €
Pass Jeune Annuel Intermodal	129,60 €
Pass Adulte Annuel	192,00 €
Pass Adulte Annuel Intermodal	172,80 €

Une compensation de la diminution des recettes commerciales sera versée au délégataire, par la

communauté d'agglomération, par le biais de la contribution financière forfaitaire qui sera réévaluée en conséquence.

Vote à l'unanimité.

2018/04/15B : Avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public du transport urbain.

Le conseil communautaire approuve les modifications proposées au service de transport public à compter du 1^{er} avril 2018 à savoir :

- intégration des trois communes au contrat de DSP : Mortagne, Bois de Champ et Rouge-eaux,
- création par le délégataire, d'une société dédiée, TRANSDEV Saint-Dié-des-Vosges, conformément à l'article 30 de la convention de délégation,
- modification de la ligne 1 de dimanche permettant de se rendre jusqu'à l'enseigne CORA le matin,
- modification d'horaire de la ligne 3 : le départ de la Gare s'effectuera à partir de 12h05 au lieu de 11h50, ce qui permettra aux élèves scolarisés de prendre le bus à la sortie des cours de midi,
- impact suppression d'un minibus,
- création d'une grille tarifaire « mobilités » sur l'ensemble des communes de l'Agglomération.

L'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du réseau de transports publics conclue avec la Société TRANSDEV est approuvé.

Vote à l'unanimité.

2018/04/16 : Présentation du rapport annuel 2017 sur l'égalité Femmes-Hommes.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants doivent élaborer chaque année un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que sur les politiques qu'elles mènent sur leur territoire, préalablement à la présentation du budget,

Le conseil communautaire prend connaissance du rapport annuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

2018/04/17 : Budgets primitifs 2018.

2018/04/17A : Budget primitif Principal 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif principal de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement

Dépenses

Chapitre		Budget Primitif
020	DEPENSES IMPREVUES	51 356,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	98 100,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 260,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	916 800,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	417 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	800 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 641 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 108 465,00
26	PARTICIPAT. ET CRÉANCES RATTACHEES A PARTIC.	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000,00
45	CPTÉ DE LIAISON AVEC COMPTA PRINC. BUD. ANNEXES	490 000,00
Total	Dépenses	10 568 981,00

Investissement

Recettes

Chapitre		Budget Primitif
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 172 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 081 349,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20 260,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	393 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 377 372,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	35 000,00
45	CPTÉ DE LIAISON AVEC COMPTA PRINC. BUD. ANNEXES	490 000,00
Total	Recettes	10 568 981,00

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre		Budget Primitif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 044 934,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 540 149,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 851 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 172 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 081 349,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 493 259,00
66	CHARGES FINANCIERES	143 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 214 840,00
Total	Dépenses	29 640 931,00

Fonctionnement

Recettes

Chapitre		Budget Primitif
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	112 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	98 100,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERS	2 604 100,00
73	IMPOTS ET TAXES	18 700 394,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 100 837,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	15 000,00
Total	Recettes	29 640 931,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17B : Budget primitif Ordures Ménagères - REOM 2018.

Le conseil communautaire adopte le Budget primitif Ordures ménagères – REOM de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	33 250,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	60 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	251 750,00
Total	Dépenses	360 000,00

Investissement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	288 732,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	54 983,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 285,00
Total	Recettes	360 000,00

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 113 380,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	630 170,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	288 732,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 400,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	309 318,00
Total	Dépenses	3 375 000,00

Fonctionnement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	33 250,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 539 950,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	770 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	500,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 300,00
Total	Recettes	3 375 000,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17C : Budget primitif annexe Ordures Ménagères -TEOM 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Ordures ménagères – TEOM de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
020	DEPENSES IMPREVUES	6 484,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	15 516,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	184 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	230 000,00
Total	Dépenses	510 000,00

Investissement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	479 734,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	30 266,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
Total	Recettes	510 000,00

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 703 766,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	641 500,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	479 734,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
Total	Dépenses	5 837 000,00

Fonctionnement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	15 516,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	214 500,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 695 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	280 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 618 628,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 356,00
Total	Recettes	5 837 000,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17D : Budget primitif Assainissement non collectif - SPANC 2018.

Le Conseil communautaire adopte le budget primitif Assainissement Non Collectif - SPANC de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
45 CPTE DE LIAISON AVEC COMPTA PRINC. BUD. ANNEXES		718 499,00
Total	Dépenses	718 499,00

Investissement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
45 CPTE DE LIAISON AVEC COMPTA PRINC. BUD. ANNEXES		718 499,00
Total	Recettes	718 499,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17E : Budget primitif annexe Maison de Santé 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Maison de Santé de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		21 500,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES		7 100,00
Total	Dépenses	28 600,00

Investissement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		27 600,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION		1 000,00
Total	Recettes	28 600,00

Fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre		Budget Primitif
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		17 400,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		27 600,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		1 000,00
66 CHARGES FINANCIERES		18 000,00
Total	Dépenses	64 000,00

Fonctionnement		
Recettes		
Chapitre		Budget Primitif
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		64 000,00

Total	Recettes	64 000,00
-------	----------	-----------

Vote à l'unanimité.

2018/04/17F : Budget primitif annexe Bâtiment Relais-Raves 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Bâtiment Relais - Raves de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	21 000,00
Total	Dépenses	21 000,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 000,00
Total	Recettes	21 000,00

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 000,00
	66 CHARGES FINANCIERES	4 500,00
Total	Dépenses	25 500,00

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 500,00
Total	Recettes	25 500,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17G : Budget primitif annexe Bâtiment Relais-Corcieux 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Bâtiment Relais - Corcieux de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	562 472,00
Total	Dépenses	562 472,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	562 472,00
Total	Recettes	562 472,00

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 100,00
	66 CHARGES FINANCIERES	23 300,00
Total	Dépenses	55 400,00

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 600,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 800,00
Total	Recettes	55 400,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17H : Budget primitif annexe ZAR- Fave Meurthe Galilée 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe ZAR – Fave Meurthe Galilée de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 000,00
Total	Dépenses	4 000,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 000,00
Total	Recettes	4 000,00

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 300,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	500,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 000,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
Total	Dépenses	29 900,00

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 750,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	27 150,00
Total	Recettes	29 900,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17I : Budget primitif annexe ZA-Saint-Dié-des-Vosges 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe ZAC Saint-Dié-des-Vosges de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 981,00
Total	Dépenses	37 981,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 981,00
Total	Recettes	37 981,00

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 500,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 981,00
Total	Dépenses	41 481,00

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	41 481,00
Total	Recettes	41 481,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17J : Budget primitif annexe ZAE – Senones Moyennoutier 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe ZAE - Senones Moyennoutier de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	132 000,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	437 000,00
Total	Dépenses	571 000,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	80 000,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	123 211,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	367 789,00
Total	Recettes	571 000,00

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 800,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	2 000,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	80 000,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00
	66 CHARGES FINANCIERES	20 000,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00
Total	Dépenses	136 300,00

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	135 300,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 000,00
Total	Recettes	136 300,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17K : Budget primitif annexe Activités Économiques- Vallée de la Plaine 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Activités Économiques – Vallée de la Plaine de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	020 DEPENSES IMPREVUES	9 500,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	138 650,00
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 800,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 601,00
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	10 000,00
Total	Dépenses	388 551,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	40 000,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	138 551,00
	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	80 000,00
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	130 000,00
Total	Recettes	388 551,00

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 650,00
	022 DEPENSES IMPREVUES	1 500,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	40 000,00
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	138 551,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00
	66 CHARGES FINANCIERES	500,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 449,00
Total	Dépenses	204 650,00

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	138 650,00
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	61 000,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000,00
Total	Recettes	204 650,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17L : Budget primitif annexe Locations Immobilières 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif annexe Locations Immobilières de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	020 DEPENSES IMPREVUES	500,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	21 000,00
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	128 000,00
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00
Total	Dépenses	154 500,00

Investissement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 000,00
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	54 500,00
Total	Recettes	154 500,00

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre		Budget Primitif
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	92 700,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	54 500,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00
66	CHARGES FINANCIERES	9 300,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00
Total	Dépenses	271 100,00

Fonctionnement

Recettes

Chapitre		Budget Primitif
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	21 000,00
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	248 100,00
Total	Recettes	271 100,00

Vote à l'unanimité.

2018/04/17M : Budget primitif Chaufferie Bois 2018.

Le conseil communautaire adopte le budget primitif Chaufferie Bois de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

Investissement

Dépenses

Chapitre		Budget Primitif
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	30 591,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	34 906,34
Total	Dépenses	65 497,34

Investissement

Recettes

Chapitre		Budget Primitif
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	32 307,34
040	OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	33 190,00
Total	Recettes	65 497,34

Fonctionnement		
Dépenses		
	Chapitre	Budget Primitif
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	68 082,19
	012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	8 700,00
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	32 307,34
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	33 190,00
	66 CHARGES FINANCIERES	13 921,79
Total	Dépenses	156 201,32

Fonctionnement		
Recettes		
	Chapitre	Budget Primitif
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	30 591,00
	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	125 610,32
Total	Recettes	156 201,32

Vote à l'unanimité.

2018/04/18 : Approbation du budget 2018 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges.

Le conseil communautaire adopte le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges de l'exercice 2018, par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, selon la synthèse suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitres	COMPTES	Montant des crédits en €
011	Charges à caractère général	255700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	681000,00
67	Charges exceptionnelles	1500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16174,86
023	Virement à la section d'investissement	6705,52
022	Dépenses imprévues	2249,62
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		963 330,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES		
Chapitres	COMPTES	Montant des crédits en €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	110 000,00
75	Autres produits de gestion courante	330 165,00
77	Produits exceptionnels	523 165,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		963 330,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitres	COMPTES	Montant des crédits en €

20	Immobilisations incorporelles	14165,00
21	Immobilisations corporelles	8715,38
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		22880,38

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitres	COMPTES	Montant des crédits en €
021	Virement de la section de fonct	6705,52
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	16174,86
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		22880,38

Vote à l'unanimité.

2018/04/19 : Attributions de fonds de concours.

2018/04/19A : Attributions de fonds de concours - commune de Corcieux

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Corcieux pour financer l'opération « Remplacement du système de chauffage d'un bâtiment communal » correspondant aux critères d'attribution au titre de « travaux effectués favorisant la transition énergétique et les économies d'énergies » conformément au règlement d'intervention.

Le taux du fonds de concours applicable au montant des dépenses éligibles de l'opération, déduction faite des subventions obtenues est défini de la façon suivante :

- Taux de base plafonné à 30 % (compte-tenu des subventions obtenues)
- Taux complémentaire au titre de l'effort fiscal de la commune : 5 % (EF > 1 et <= 1,1)
- Soit un total de 35 % du reste à charge, correspondant à un montant prévisionnel d'aide au titre du Fonds de Concours de 5 317.34 €.

Vote à l'unanimité.

2018/04/19B : Attributions de fonds de concours - commune de Pair-et-Grandrupt.

Le conseil communautaire approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Pair-et-Grandrupt pour financer l'opération « Mise en accessibilité du bâtiment Mairie-école » correspondant aux critères d'attribution au titre de « l'accessibilité des services publics » conformément au règlement d'intervention.

Le taux du fonds de concours applicable au montant des dépenses éligibles de l'opération, déduction faite des subventions obtenues est défini de la façon suivante :

- Taux de base plafonné à 30 % (compte-tenu des subventions obtenues),
- Taux complémentaire au titre de l'effort fiscal de la commune : sans objet (EF < 1),

- Soit un total de 30 % du reste à charge, correspondant à un montant prévisionnel d'aide au titre du Fonds de Concours de 17 349.00 €.

Vote à l'unanimité.

2018/04/20 : Avis sur le projet de Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics.

Le conseil communautaire approuve le projet de schéma départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Vote à l'unanimité.

2018/04/21 : Contrat d'assurances des risques statutaires du personnel.

Le conseil communautaire décide d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe selon les conditions suivantes :

Durée du contrat : 3 ans (date d'effet au 1^{er} avril 2018). Garantie de taux de 2 ans.

I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis :
 - Maladie Ordinaire (MO), franchise de 15 jours par arrêt (taux de 1,02 %).
 - Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), franchise de 90 jours (taux de 1,53 %).
 - Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), franchise de 30 jours (taux de 0,87 %).
 - Maternité (MAT - taux de 0,53 %),
 - Décès (DC – taux de 0,15 %).

II. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.

- Risques garantis : Accident de service / Maladie Professionnelle, Grave Maladie, Maternité, Paternité, Adoption, Maladie Ordinaire.
- Conditions tarifaires de base (hors option) : 1.15 % avec 10 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques. Couverture intégrale des risques sans limitation de montant ni de durée.

AUTORISE le Président, ou son représentant à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC.
- Choisir les franchises et options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
- Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant une cotisation additionnelle annuelle de 0,20 % du TBI+NBI.
- Mandater le Centre de Gestion pour :
 - Le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur).

- La récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la communauté).

Vote à l'unanimité.

2018/04/22 : Médiathèques intercommunales de Saint-Dié-des-Vosges : politique de régulation des collections.

Le conseil communautaire autorise l'élimination des documents obsolètes ou en mauvais état et leur destruction, leur don ou leur vente selon les cas après aliénation.

Vote à l'unanimité.

2018/04/23 : Participation à l'opération "Partir en livre" : Demande de labellisation et de subvention auprès du Centre National du Livre.

Le conseil communautaire autorise le réseau des médiathèques intercommunales à répondre à l'appel à projets du Centre National du Livre et sollicite auprès du Centre national du Livre la labellisation « Partir en livre » et l'octroi d'une subvention au titre de l'appel à projets Patrimoine, au taux le plus élevé possible.

Vote à l'unanimité.

2018/04/24 : Acquisition de terrains sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Vallée de la Plaine.

Dans le cadre de la veille foncière qui est menée sur l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de la Plaine, deux notifications de la SAFER Grand Est dans et à proximité immédiate de secteurs définis comme prioritaires, ont fait l'objet d'une demande de préemption. La majorité de ces surfaces sont des habitats considérés comme majeur d'un point de vue environnemental dans l'étude naturaliste et socio-économique de l'Espace Naturel Remarquable (ENR) La Plaine (ESOPE -2014).

La première préemption se situe dans le secteur prioritaire de la Zone humide de Raon l'Étape, dont la gestion a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL). Elle concerne les parcelles A904 et A1425, d'une surface totale de 22 ares et 14 centiares. Le montant de la rétrocession est estimé à 2 876 €, hors frais d'acte. Cette acquisition bénéficie d'une subvention déjà accordée de 80%, financée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et le Conseil Départemental des Vosges.

La seconde préemption se situe dans le secteur prioritaire de la Zone humide de la Haute Creuse (commune de Bionville). Elle concerne les parcelles D253, D294, D295 et D296, pour une superficie totale de 1 hectare 22 ares et 40 centiares. Le montant de la rétrocession est estimé à 5 400 €, hors frais d'acte. Cette acquisition est éligible à une subvention à hauteur de 80% de la part de l'AERM et du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Le conseil communautaire décide d'approuver l'acquisition de l'ensemble de ces parcelles citées ci-dessus sous réserve de la décision d'attribution totale ou partielle du Conseil d'Administration de la SAFER Grand Est, au titre de la politique de préservation de l'ENS de la vallée de la Plaine.

Vote à l'unanimité.

2018/04/25 : Règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sur les cours d'eau du territoire.

Le conseil communautaire valide le règlement d'intervention de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges sur les cours d'eau de son territoire.

Vote à l'unanimité (1 contre : M. Fabien Jakuboye).

2018/04/26 : Marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment administratif à Saint-Dié-des-Vosges (immeuble De Lassus) - Avenant n° 1 fixant le forfait définitif de rémunération.

Le conseil communautaire fixe le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'immeuble De Lassus de la façon suivante :

Tranche ferme

Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de la TF :	492 989,61 € HT
Taux de rémunération du maître d'œuvre :	9,20 %
Forfait définitif de rémunération pour la mission de base de la TF :	45 355,04 € HT
Forfait mission complémentaire de la TF (relevé de plans) :	4 750,00 € HT

Tranche optionnelle

Estimation définitive du coût prévisionnel des travaux de la TO :	425 054,36 € HT
Taux de rémunération du maître d'œuvre :	9,20 %
Forfait définitif de rémunération pour la TO :	39 105,00 € HT
Soit une rémunération totale de :	89 210,04 € HT

Le Président, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération et tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

2018/04/27 : Validation du règlement intérieur de la micro-crèche des Renardeaux sis sur la commune de Saint-Léonard.

Le conseil communautaire adopte le règlement de fonctionnement de la micro-crèche « Les Renardeaux ».

Vote à l'unanimité.

2018/04/28 : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de carburants par cartes accréditives au profit de la Communauté d'Agglomération, de la Ville, du Centre Communal d'Action Sociale et de la Caisse des Ecoles de Saint-Dié-des-Vosges.

Le conseil communautaire autorise la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, le Centre communal d'Action Sociale de Saint-Dié-des-Vosges et la Caisse des Ecoles de Saint-Dié-des-Vosges, dans le cadre de la passation d'un marché public pour la fourniture de carburants pour les besoins propres de chacun des membres du groupement.

Vote à l'unanimité.

2018/04/29 : Modification de la délégation de pouvoirs donnée au Bureau communautaire.

Le conseil communautaire décide de déléguer au bureau communautaire les attributions ci-dessous pour la durée du mandat des membres qui le composent :

- L'instauration de prestations d'action sociale et d'aides à la protection sociale complémentaire des agents (santé et prévoyance),
- L'instauration de primes de départ volontaire pouvant être octroyés aux agents titulaires et non titulaires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans le respect des conditions fixées par les lois et règlements en vigueur,
- La passation de conventions de prestations relatives aux missions optionnelles du Centre de Gestion,
- La mise en place des règlements applicables au personnel communautaire,
- La conclusion de conventions de dépôt, de prêt, de location, de production d'œuvre, d'atelier ou de création de conférence avec des particuliers, institutionnels ou prestataires pour l'ensemble des équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire.

Vote à l'unanimité.

2018/04/30 : Retrait d'une décision d'acquisition d'un bien immobilier prise par l'ancienne Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine.

La délibération N°2016/136 prise en date du 14 décembre 2016 par le conseil communautaire de la communauté de communes de la Vallée de la Plaine avait actée à la fois l'acquisition d'un bien immobilier situé 46 rue de Stalingrad appartenant à la Commune de Raon-l'Étape - cadastré section A N°1825 et 1748 au prix de 70 000 €, et l'acquisition de parcelles cadastrées Section A N°1353 et 1442 au prix de 20 000 € l'ensemble de ces biens étant situé sur la commune de Raon-l'Étape.

L'acquisition par la Communauté de communes de l'ensemble bâti situé la parcelle cadastrée A N°1825 était initialement destinée à la réhabilitation de ce bien par la Communauté de Communes afin de permettre l'implantation définitive de trois entreprises notamment au travers de la rétrocession de ces locaux.

Cet ensemble immobilier acquis par la Commune de Raon-l'Étape étant grevé d'une clause d'inaliénabilité partielle prévoyant que l'immeuble devra rester dans le patrimoine de la Commune ou de toute collectivité d'intérêt public, ne permet donc pas en l'état de poursuivre le projet de réhabilitation et de revente envisagé antérieurement.

Le conseil communautaire prononce le retrait de la décision prise par délibération du conseil communautaire en date 14 décembre 2016 portant le numéro 2016/136 et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Vote à l'unanimité.

Communication des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire.

La séance a été levée à 23h11.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 06 avril 2018

Le Président

David VALENCE

